



Suspension provisoire de travail

Par **renerose**, le **01/07/2010** à **13:40**

Bonjour,

je suis en situation de suspension provisoire de travail du 28/06/2010 au 10/09/2010 avec plein traitement par mon employeur. je suis titulaire dans la fonction hospitaliere depuis 1982, adjoint administratif.

aucune "condamnation" sur quoique ce soit, parcours normal avec dernier entretien d'évaluation en sept 2009, tout était ok, avec augmentation de la note par supérieure hiérarchique qui a ajouté des appréciations littérales , recues le 28/01/2010, que j'ai contesté.

quels sont mes droits? que signifie "je dois rester à la disposition de mon employeur"?suis je astreinte à domicile, pas de vacances? pas de lettre recommandée reçue, pas d'entretien, victime de harcèlement depuis quelques temps par supérieure hiérarchique soutenue par employeur, pas de possibilité de défense par délégué syndical ...

J'ai été "retirée" de mon bureau avec départ immédiat de l'établissement mais j'ai refusé de signer la décision de suspension en l'absence d'explication et d'entretien, en précisant que j'allais demander avis à conseil juridique. avec mes remerciements pour votre aide, et mes salutations

Par **jeetendra**, le **01/07/2010** à **18:00**

[fluo]CDAD DES VOSGES[/fluo]
Palais de Justice D'Epinal

7 place Edmond Henry - 88026 Epinal Cedex
Tel :03 29 34 53 53

Bonjour, au vu de votre situation il vaut mieux consulter rapidement un avocat, prenez contact avec votre Mairie, le Conseil Départemental d'Accès au Droit à Epinal afin d'avoir un rendez vous à ce sujet, tenez bon, cordialement.